

Séance du 29 juillet 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Sarhy, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Massé à M. Boustingorry ; Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Larralde à Mme Lougarot.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive - Rapport d'activité 2003

M. BOUSTINGORRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de l'exercice écoulé des EPCI dont la commune est membre.

Le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) est compétent pour la production et la fourniture d'eau potable des collectivités membres.

Depuis juillet 2003, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Boucau-Tarnos-Ondres-St Martin de Seignanx a rejoint les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Nive.

L'arrêté interpréfectoral du 25/07/2003 a entériné les nouveaux statuts du Syndicat Mixte que notre conseil municipal a approuvés par délibération des 26-27 mars 2003.

Le SMUN a délégué l'exploitation de l'Usine de la Nive à la Lyonnaise des Eaux de France par contrat d'affermage conclu le 9/11/1988 pour 20 ans.

Le Syndicat Mixte a engagé en 2003 un contrôle de cette délégation de service public ; il se poursuit en 2004.

Par ailleurs, par délibérations des 16/01/2003 et 26/06/2003, le comité syndical du SMUN a créé une commission consultative du service public local de production d'eau potable.

Dirigée par le Président du SMUN, elle comprend outre 3 membres élus du comité syndical, 3 représentants d'associations locales : Association de défense des usagers des syndicats d'eau et d'assainissement Nive-Adour, Confédération syndicale des Familles, l'UFC « Que Choisir ».

La production d'eau pour 2003 est de 11,5 millions de m³, en baisse d'environ 5 % par rapport à 2002. Cette diminution est liée à la mise en service en mars 2003 de l'usine de production d'eau du Syndicat intercommunal de produit d'eau potable (SIPEP) Côte Sud (Angresse, Capbreton, Labenne).

Néanmoins la production d'eau a connu une pointe estivale très marquée à rapprocher de la période de canicule de l'été 2003.

Les volumes fournis aux collectivités membres viennent en complément de la production de leurs propres installations.

En 2003, le volume net des achats d'eau pour Bayonne s'élève à 369 000 m³ ; il est en forte progression (+23 %) par rapport à 2002, en raison d'un besoin persistant à l'automne. Cette ressource représente environ 12 % du volume vendu aux abonnés de la régie municipale.

Par ailleurs, le SMUN fournit de l'eau potable en gros à d'autres collectivités non membres dont le SIPEP Côte Sud (347 000 m³ en 2003).

Le Compte administratif du Syndicat Mixte, adopté par délibération du comité syndical du 3 mars 2004, fait apparaître un résultat net de clôture positif de 253 099 €

Il est joint en annexe de même que le rapport sur le prix et la qualité des eaux distribuées par le syndicat.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.